Cercle d'Histoire d'Archéologie et Folklore d'Uccle et environs A.S.B.L.

rue Robert Scott, 9 1180 BRUXELLES

tél: 02-376.77.43 CCP.000-0062207-30 Geschied- en Heemkundige Kring van Ukkel en omgeving V.Z.W.

Robert Scottstraat, 9 1180 BRUSSEI.

tel: 02-376.77.43 PCR. 000-0062207-30

INFORMATIONS -BERICHTEN.

Novembre 2000 - n° 157 Bulletin bimestriel

November 2000 - nr 157 Tweemaandelijks tijdschrift

NOS PROCHAINES ACTIVITES.

Le samedi 18 novembre, nous visiterons l'exposition: "Le peintre et l'arpenteur" sous la conduite de Mme Clémy Temmerman. Rendez-vous à 14h30 devant le musée d'Art Ancien, 3 rue de la Régence à Bruxelles. Il va de soi que le prix des entrées (100 F.) restera à la charge des participants.

Op zaterdag 18 november, bezoek van de tentoonstelling "met passer en penseel" onder de leiding van Mw Temmerman. Bijeenkomst te 14h30 voor het museum voor Oude Kunst, 3 Regentschapstraat te Brussel. Natuurlijk zullen de ingangkosten (100 F.) ten laste van de deelnemers blijven.

Le dimanche 3 décembre: nous visiterons l'exposition: "Images de foi trésors de la paroisse de Linkebeek", sous la conduite de Mme Vanobbergen. Rendez-vous à 14h30 devant l'église de Linkebeek. Entrée 50 F. Op zondag 3 december: bezoek van de tentoonstelling: "Beelden van Geloof-Schatten van de parochie Linkebeek", onder de leiding van Mw Vanobbergen. Bijeenkomst te 14h30 voor de kerk, Kerkstraat te Linkebeek. Ingang 50 F. COTISATIONS.

Nous serions reconnaissants à nos membres de bien vouloir acquitter dès à présent le montant de leur cotisation pour l'année à venir, de manière à éviter à notre secrétaire des rappels fastidieux.

Le montant des cotisations pour l'an 2001 est resté inchangé, et

s'établit comme suit:

- Membre ordinaire

F. 250 - Membre étudiant F. 150

- Membre protecteur

bre protecteur F. 350 (minimum)
La cotisation est à verser soit au CCP. N° 000-0062207-30 du Cercle d'Histoire d'Uccle, rue Robert Scott, 9 - 1180 Bruxelles, soit au compte n° 068-0764530-03 du Cercle RODA, avenue de la Colline, 10 -1640 Rhode-Saint-Genèse.

Il va sans dire que quel que soit leur choix, nos membre recevront de toute façon la revue Ucclensia et le bulletin d'information qui les tiendront au courant des activités des deux cercles.

N.N. 1/ Les membres inscrits à partir du Ier juillet 2000 ne doivent pas verser de nouvelle cotisation pour l'an 2001.

2/ Vu les frais élevés d'impression et d'envoi il n'est plus délivré de carte de membre.

LIDGELD

De bijdragen voor 2001 blijven als volgt bepaald:

- Gewoon lid F. 250 - Student F. 150

- Beschermend lid F. 350 min.

../...

Wij zouden het bijzonder op prijs stellen indien de leden van nu af aan , zonder op een herhaling te wachten, hun bijdrage zouden

willen stroten, om zodoende bijkomende kosten te vermijden.

De bijdrage worden gestort hetzij op de PCR nr. 000-0062207-30 van de Geschied- en Heemkundige Kring van Ukkel, Robert Scottstraat,9 1180 Brussel, hetzij op de rekening met het nummer 068-0764530-03 van de Rodakring, Heuvellaan, 19 1640 Sint-Genesius-Rode.

NOTRE EXPOSITION A SAINT-JOB.

C'est donc le 15 septembre dernier qu'a été inaugurée notre exposition: "Les châteaux de Carloo - archéologie et histoire ", présentée

dans une annexe de l'église Saint-Job.

Parmi les personnalités présentes, nous citerons M. Guy Swinnen, Echevin des manifestations publiques, représentant le Bourgmestre, M. Jacques Martoye de Joly, Echevin de la Culture, M. Van Raes, président du C.P.A.S., MM. de 12 Hoye, Messiaen et Dauchot et Mme Chevalier, Conseillers ou anciens Conseillers communaux et M. l'Abbé Florent Paeps, Révérend-Curé de Saint-Job.

Par ailleurs M. Eric André, Ministre Régional chargé des Monuments

et Sites nous rejoignit par la suite.

Après des allocutions de M. l'Echevin Swinnen et de notre président, M. Swinnen déclara ouverte l'exposition dédiée d'une part aux résultats des fouilles effectuées sous la place Saint-Job en 1998, et d'autre part aux souvenirs des châteaux successifs de Carloo et des seigneurs de ce lieu.

Ce fut ensuite le vin d'honneur qui fut offert aux quelques 120 invités présents.

C'est aussi à l'occasion de cette exposition que fut présenté le

rapport des fouilles de la place St.-Job, intitulé également :"Les châteaux de Carloo, archéologie et histoire" (voir ci-après).

Nous estimons à environ 800 personnes le nombre des visiteurs de l'exposition. Parmi ceux-ci nous citerons M. Marc Cools, Echevin de l'Urbanisme et des Travaux Municipaux, Mme Cattoir, Echevin du Troisième Gustot, Echevin de l'Enseignement ainsi que Mme Dupuis, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et Conseillère communale.

LES JOURNEES DU PATRIMOINE (16 et 17 septembre).

Ces journées étant consacrées, en Région bruxelloise à l'architecture du 20è siècle, il nous avait paru tout indiqué de présenter, en même temps que l'exposition, l'église Saint-Job, construite en 1912 en style néo-byzantin par l'architecte Bilmeyer, qui s'était inspiré de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle.

On se souviendra que cette église renferme encore les monuments funéraires de 3 anciens seigneurs de Carloo (Jean van der Noot, Roger-Wauthier van der Noot et Philippe François van der Noot) ainsi qu'un mobilier intéressant provenant de l'ancienne chapelle castrale.

De nombreuses visites guidées furent organisées durant ces journées et des panneaux présentèrent l'église actuelle, l'ancienne église bâtie en 1835, l'ancienne chapelle castrale datant du XVe siècle, et des documents relatifs au culte de Saint-Job

LES CHATEAUX DE CARLOO - ARCHEOLOGIE ET HISTOIRE.

Il s'agit d'un ouvrage de 48 pages qui reprend le rapport des fouilles effectuées sous la place Saint-Job en 1998, rédigé par Mme Sylvianne Modrie, et l'étude de M. Lorthiois intitulée: "A propos des châteaux de Carloo" déjà parue dans notre bulletin Ucclensia nº 170 de mars 1998.

../...

De format A 4, il est de présentation luxueuse et comprend de nombreuses illustrations, en noir et blanc et en couleur et en particulier des reproductions de la plupart des cartes anciennes se raportant à Carloo.

Cet ouvrage, mis en page par le service des Monuments et Sites de la Région de Bruxelles Capitale a été édité par notre cercle pour des raisons de facilité administrative.

On peut l'obtenir au prix de 200 F. en s'adressant à Mme Pierrard 9 rue Robert Scott, tél. 02-376.77.43. Il peut être adressé sur demande au prix de 250 F. (frais d'envoi compris), moyennant versement de cette somme au C.C.P. de notre cercle: 000-0062207-30, avec la mention: "Châteaux de Carloo".

Nous nous proposons de commenter ce rapport dans les prochains numéros d'Ucclensia.

POUR VOS CADEAUX DE FIN D'ANNEE.

Nous vous rappelons qu'outre l'ouvrage ci-dessus, les ouvrages suivants restent disponibles à la même adresse:

barvants restent arsponistes a ra meme adresse.	
- Histoire d'Uccle, une commune au fil du temps	300 F.
- Le Kinsendael, son histoire, sa flore, sa faune	200 F.
- La chapelle de Notre-Dame de Stalle (nouvel ouvrage)	150 F.
- Le Papenkasteel à Uccle	100 F.
- Monuments, sites et curiosités d'Uccle (1978)	100 F.

Ces ouvrages peuvent être expédiés moyennant une majoration de 50 F. pour frais d'envoi (à verser au C.C.P. de notre Cercle, n° 000-0062207-30.

NOTRE VISITE A LA RETROSPECTIVE "POL CRAPS" DESSINATEUR ET AQUAFORTISTE.

Nous nous sommes retrouvés à une quinzaine de participants pour

cette exposition qui se tenait au grenier de la maison communale de Drogenbos. Nous fûmes reçus par des membres de "Sicca Silva Droogenbosch" et longuement guidés par l'un des fils de l'artiste, M. Raoul Craps, que nous remercions encore ici.

IN MEMORIAM.

Nous avons appris avec peine le décès survenu le 21 septembre dernier de M. Georges Winterbeeck. Très bon dessinateur M. Winterbeeck avait réalisé nombre d'illustrations pour notre bulletin Ucclensia.

Nous présentons à son épouse, à sa fille et à tous les siens nos sincères condoléances.

PROBLEMES D'URBANISME.

Renovation du château du Groeselenberg (ancien château Paridant). Nous avons appris avec plaisir que le permis d'urbanisme avait finalement été octroyé. Plus rien ne s'oppose dès lors à cette rénovation et nous espérons qu'elle pourra être réalisée rapidement.

Nouvelle voirie débouchant sur la chapelle de Stalle.

La commission de concertation a décidé finalement de proposer une largeur de voirie de 6,30m, soit une réduction de 2,30m de la largeur indiquée par le promoteur. Les travaux du nouveau lotissement ont débuté le samedi 14 octobre et à l'heure actuelle la plus grande partie des arbres recouvrant celui-ci a été abattue ainsi que la villa.

Complexe sportif avenue Stroobant.

La demande de certificat d'urbanisme qui avait été introduite pour ce terrain a été retirée.

../...

Réaménagement de la rue England et de la rue du Château d'Or.

Vu l'absence du délégué de la S.T.I.B. lors de la séance du 6 septembre dernier, une nouvelle séance sera prévue !

Maintien d'un panneau publicitaire sous le viaduc de la rue de Stalle et d'un autre panneau sous celui de la rue du Château d'Or.

Dans ces deux cas la Commission de Concertation a donné un avis défavorable notamment parce-que ces panneaux cachaient le champe de vue d'ouvrages d'art d'importance patrimoniale.

Un panneau a également été refusé à la gare de Calevoet vu la pré-

sence d'une autre publicité à moins de 50m.

Installation d'une station-service avec magasin et car-wash, rue du

Château d'Or (plaine du Bourdon).

La Commission a donné un avis défavorable, vu l'"esthétique autoroulière" des bâtiments proposés, vu le fait que la station se serait
trouvée partiellement en espace vert, vu le manque de compatibilité avec
le voisinage et du fait que cette installation aurait hypothéqué l'urbanisation de la plaine.

Modification d'une villa du début du siècle au coin de l'avenue

Buysdelle et du chemin des Hospices.

La Commission a rendu un avis favorable, malgré la présence d'annexes avec toit plat. Nous avons déploré l'arrachement de la haie vive de clôture dans une zone d'intérêt culturel historique et/ou esthétique.

Certificat et permis d'urbanisme, 58 Dieweg (ancienne propriété Beckevoort)

Ces dossiers sont repassés à nouveau en concertation le 25 octobre dernier. La démolition de la villa (attribuée à l'architecte Hamesse) et la construction en son lieu et place d'un immeuble moderne ont été acceptées moyennant quelques restrictions volumétriques pour le nouvel immeuble.

La construction d'une nouvelle villa au centre du massif boisé couvrant l'intérieur de l'ilôt a également été autorisée. Nous le regrettons profondément dans la mesure où cette construction coupera le massif boisé (ancien bois de Cleyne Loutse) constitué en majeure partie de beaux hêtres en deux parties distinctes avec tous les inconvénients que cela constituera nécessairement au point de vue de la flore et de la faune.

Par ailleurs les déboisements qui en résulteront risquent d'une part de provoquer des chutes en cascades pour les hêtres voisins, et d'autre part de provoquer de sérieux éboulements vers les jardins de l'avenue Vanderaey. En effet la villa sera construite en bordure d'un talus très raide, d'une quinzaine de mètres de hauteur, vestige d'une ancienne sablière, talus qui ne subsiste que grâce à la végétation et aux racines des arbres qui le couvrent.

Certe, la Commission a prévu que les modalités de replantation du talus et de la hêtraie devront être précisées et qu'il conviendra de préserver au maximum les arbres situés à proximité de la zone d'implantation. L'expérience montre, hélas, que lorsque des habitations se construisent à côté de grands arbres, ceux-ci ont très peu de chance de subsister

Rappelons que cette nouvelle atteinte au patrimoine forestier de la commune d'Uccle vient s'ajouter aux atteintes récentes portées à l'ancien bois voisin de Groote Loutse (ancienne propriété Delvaux),

constituant aussi une hêtraie dont seule une partie a été protégée.

Lotissement dit "de Cortenbosch".

Ce lotissement s'étendra entre l'avenue de la Chênaie et le chemin privé de Cortenbosch.

Il a reçu un avis favorable moyennant quelques réductions de hauteur des bâtiments.
Nous n'avons pu obtenir la création d'un sentier piétonnier joignant les deux artères précitées.

Réaménagement de l'avenue de la Chênaie (entre la chaussée de St. Job

et le pont de chemin de fer).

Il a reçu également un avis favorable. Toutefois les pavés "miracles" en béton de teinte beige proposés par la commune devront céder la place à d'honnêtes pavés de porphyre.

Demande de permis de lotir, avenue de la Chênaie.

Une demande de permis de lotir a été introduite pour un terrain situé en face du cimetière de Verrewinckel 'dans le 'Kauwberg'. Ce lotissement impliquerait le déplacement du sentier (servitude) joignant l'avenue de la Chênaie à l'avenue Dolez. Il est tout-à-fait incompatible avec le statut de "zone de ré-

serve foncière" dont jouit actuellement le Kauwberg en fonction du plan de secteur. La séance de concertation aura lieu le 22 novembre (860 chaussée d'Alsemberg).

AFSCHEID, NA 129 JAAR TEGENWOORDIGHEID, VAN DE ZUSTERS SINT VENCENTIUS A PAULO VAN GIJZEGEM IN DE DIESDELLE.

Op een april had er in de kerk van Sint Job de afscheidsmis plaats van de twee laatste zusters van de Sint Jozefschool in de Diesdelle - Waterlosesteenweg 1190. Namelijk zuster Marie-Elise Winten afkomstig Van Lanaken. Na zes jaar in het klooster te Meeswijk, onafgebroken sinds 1938 in de Diesdelle verbleef en er onderwijzeres was van het derde en vierde leerjaar. Eind van de jaren zestig werd ze enkele jaren directrice van de Vlaamse Sint Jozefschool. Zij gaat nu naar haar geboortestreek Lanaken terug, in de gemeenschap van medezusters en omringt van familieleden die nog in de streek woonachtig zijn.

De week tevoren namen het onderwijspersoneel en de oud-leerlingen van de Nederlandse afdeling van de Sint Jozefschool afscheid van zuster Marie-Elise.

De tweede zuster is zuster Lucie-Anne Van der Taelen, woonde sinds 1993 in de Diesdelle. Als regentes gaf ze eerst les aan de normaalschool; te Gijzegem, in 1959 ging ze naar Congo (Mayombe) om er een lagere school voor meisjes op te richten. Daarna gaf ze les in de lagere en middelbare school te Kidima en maakte didactisch materiaal voor de dokters en verplegers die de inwoners informatie gaven over allerhande ziekten, vanaf 1978 begeleide ze de novicen van de congregatie te Kinshasa, deze congregatie telde meer dan 100 inlandse zusters. In de Diesdelle stelde zij zich ter diensten van de mensen uit de wijk en Poverello te Brussel en van de Brusselse zustergemeenschap.

Zij gaat naar Banneux om zich ten diensten te stellen in het ontvangtehuis voor behoeftige bedevaarders.

Tijdens de periode van 129 jaar hebben er 78 zusters in de Diesdelle verbleven, sommigen een korte duur andere vele jaren zoals zuster Marie-Elise, 62 jaar.

Een stuk geschiedenis is geschreven, meerdere generaties kinderen hebben er school gelopen. Het is moeilijk in te schatten welke diensten de zusters aan de gemeenschap

In 1996 vierde de zusters hun 125 jaar tegenwoordigheid te Carlo Sint Job, dit onder de leiding van legendarische overste zuster Lucie, zie verslag van dit gebeuren in Ucclensia nr 146 van 1996.

De mis werd opgedragen door de Heer Deken van Ukkel bijgestaan door de pastoor van Sint Job en de pastoor Deceuster van Sint Anna die afkomstig is van Sint Job en nog twee priesters. De overste van de zusters van Gijzegem was ook tegenwoordig om de twee laatste zusters uit te wuiven.

Dat zij nog vele jaren mogen genieten van een verdiende rust.

Boschloos Robert

NOUS AVONS ACQUIS.

Une brochure bilingue intitulée: "Retrospecti(e)ve Pol Craps, etser- graveur 1877-1939". Cette brochure luxueuse, comporte la reproduction de 13 oeuvres de cet artiste et une notion biographique due à Hugo De Sutter.

WIJ HEBBEN GEKREGEN.

Van "Sicca Sylva Droogenbosch" een tweetalige brochure met titel: Drogenbos vroeger en nu - de cafés in Drogenbos". Waarin 63 cafés genoemd worden to van deze bestaan nog.

NOUS AVONS RECU.

- de S.O.S. Kauwberg: le numéro 36 de "KAUWBERG INFO"; on y trouve en particulier une étude intitulée: "La carrière de Saint-Job et les sablonnières uccloises; cette étude remarquablement illustrée donne un bon aperçu d'une activité qui eut son importance à Uccle durant la deuxième moitié du siècle dernier et la première moitié de ce siècle.
- <u>de la Région de Bruxelles-Capital</u>e, un ouvrage intitulé: "Un siècle d'architecture et d'urbanisme 1900-2000". Cet ouvrage de 100 pages édité par Pierre Mardaga fait écho aux "journées du patrimoine" de septembre 2000.
- <u>de M. Jacques Lorthiois</u>, administrateur de notre cercle un ouvrage intitulé "Harmonies et fanfares", ayant servi de catalogue à l'exposition: "150 ans de fanfares en Belgique" organisée en 1980 par le Crédit Communal de Belgique.
- de l'I.B.G.E.: le "Projet de plan de gestion de la forêt de Soignespartie de Bruxelles-Capitale". Ce projet est à l'enquête publique jusqu'au 15 décembre prochain.

- du Ministère de la Communauté française de Belgique, Service

Général du Patrimoine culturel et des Arts plastiques:

1) un ouvrage de 320 pages, intitulés "Des gens et des bêtes élevages divers, attelages et véhicules agricoles" Par Jean-Jacques Gazieux, constituant le n° 12 des catalogues et monographies de la Collection Tradition wallonne.

2) un ouvrage de 200 pages intitulé: "Artisans et terroirs" par Jean-Jacques Van Mol et Wlady Quinet, constituant le n° 16 de la collection "Tradition wallonne".

Cet ouvrage est consacré à divers métiers exercés jadis dans la région de Treignes.

- de M. Marc Bochet: un ouvrage dont il est l'auteur intitulé : "Job après Job, destinée littéraire d'une figure biblique", édité aux éditions Lessius.

Dans un premier chapitre l'auteur passe en revue les différents littérateurs, français principalement, qui se sont référés au livre de Job. Le deuxième chapitre est dédié à la femme de Job. M. Bochet y reprend les idées qu'il avait développées dans la conférence qu'il

nous donna en janvier 1999.

Les chapitres III et IV traitent respectivement du "fumier" de Job, dépôt d'immondices que l'on retrouve dans les villages de Syrie et de Palestine et du "Léviathan", qui est une sorte de monstre aquatique. Le chapitre V compare Job et le "Candide" de Voltaire. Le chapitre VI est consacré à la vision de Job par les romantiques et Hugo en particulier. Les chapitres VII et VIII nous montrent comment Job à inspiré le théâtre de l'absurde au 20e siècle. Le chapitre IX nous montre comment Job a inspiré le mouvement expressionniste.

Parmi les illustrations on retroue le St. Job vénéré en l'église d'Uccle-St. Job et un drapelet de pélerinage à l'ancienne église de

ce lieu.

URBANISME

COMMISSION DE CONCERTATION Séance du 25 octobre 2000 AVIS

: 1750/00 - Demande de certificat d'urbanisme n° 9905 10 Objet

Situation: Dieweg 58

Demandeur: Monsieur Michel VERMEERSCH

Avis

Vu l'avis rendu par la commission de concertation du 08.12.1999, l'avis du service vert du 10.12.1999, l'avis de la Commission Royale des Monuments et Sites du 19.01.2000

Considérant que suites à ces avis le demandeur à modifié sa demande de certificat afin de repondre au mieux à ces avis (plans 01B. 02D, 03A et 03B)

Considerant qu'en sa séance du 28.06.2000, la commission de concertation à décide de soumettre à nouveau à enquête publique les documents déposés en séance; Considérant que le terrain sur lequel porte la demande se situe en zone d'habitation au pian de secteur tel qu'abrogé par le PRD et dans l'aire géographique du dossier de base du PPAS n'59 Considérant les spécificités de la parcelle, et notamment la configuration de la parcelle qui se développe en intérieur d'îlot et présente un relief tres accentue et boise, ce qui restreint les possibilités d'implantation sur le site

la présence sur le terrain de deux batisses inoccupées, dont la maison principale implantee depuis lors ainsi que d'anciennes écunes, construites en intérieur d'ilot et en mitoyennete avec un important recul à l'alignement, incendiée depuis plusieurs années, et sans toiture avec la propriete sise Dieweg, n'60, et inoccupée depuis plusieurs années.

l'état de dégradation avance de cette maison annexe inoccupée et notamment la presence

de merule (cf. dossier Mérule joint au dossier de février 2000)

les différentes zones d'implantation et densités y relatives que prévoit le dossier de base du PPAS 59 pour le terrain.

présence de trois arbres centenaires magnifiques dans la perspective de l'avenue Hellevelt : un cèdre du liban et deux hètres 6

le fait que ces arbres, éléments les plus remarquables de cette partie de la propriète se situent tous trois en zone de bâtisse au dossier de base du PPAS n'59;

Considerant que simultanément au présent certificat d'urbanisme, une demande de permis d'urbanisme portant sur la démolition de la maison incendiée à l'avant du terrain et son remplacement par un immeuble de logements d'un gabarit R+2+ recul (dossier n°34 222) à èté Considérant que les deux demandes ont été soumises à nouveau simultanément à l'enquête publique du 18 septembre au 02 octobre 2000,

Considérant que la nouvelle demande de certificat d'urbanisme prévoit d'une part la construction d'une maison de faible gabant (R + 1) et d'autre part la rénovation des anciennes écunes avec possibilité d'un petit agrandissement;

Considérant que le nouveau parti d'implantation suscite les remarques suivantes:

- En ce qui concerne la nouvelle maison à construire
- le choix de la zone d'implantation permet de maintenir les trois arbres remarquables et ne nécessite que l'abattage d'arbres de faible valeur mais ne met pas en péril les objectifs d'aménagement poursuivis par le dossier de base du PPAS59;
- habitations en fond de parcelle et de préserver un recul de 7 mètres par rapport aux limites de plus, ce choix d'implantation permet de préserver un dégagement entre les deux de fond de parcelles les plus proches
- la majorité de la zone d'implantation se situe dans la partie plate du terrain et qu'une partie de celle-ci se situe dans le talus;

- dans cette zone d'implantation, la surface bâtie ne dépassera pas 250 m² au rez et 90 m2 à
- le volume proposé est de faible gabarit : vaste rez-de-chaussée (250 m²) avec une emprise partielle du premier étage (90 m²) ce qui est de nature à limiter plus encore l'impact volumétrique du projet et à s'adapter au site en intérieur d'ilot;
- la conception et la localisation des accès carrossables préservent la totalité des arbres et prévoient un maximum de 4 emplacements de voiture en intérieur d'ilot (dont 2 en sous
- Considérant qu'il est souhaitable de réduire, voire de supprimer toute atteinte au talus ;.
 - En ce qui concerne les anciennes écuries
- Considérant que la rénovation des écuries est accompagnée d'une possibilité d'extehsion au rez de chaussée de maximum 35 m² afin de permettre à cette habitation de se doter du confort
- Considérant cependant que cette extension porte atteinte au talus et à un arbre existant
- Considérant enfin que la présente demande de certificat conjointe à celle du permis d'urbanisme vert de l'intérieur d'îlot, de restaurer le portait art nouveau et les écuries, de supprimer un n" 34.222, permet d'assurer l'avenir de l'entretien et du renouvellement de la hêtraie, poumon chancre tout en préservant l'aspect verdurisé à front du Dieweg

AVIS FAVORABLE à condition

de maintenir et remottre en valeur le portail "art nouveau" de grande qualité esthétique existant à l'alignement du Dieweg

de préciser les modalités de replantation du talus et de la hêtraie (entretien et

- renouvellement) afin d'en assurer la pérennité et de préserver l'intimité de chacun; de préserver au maximum les arbres situés à proximité de la zone d'implantation;
- de réduire côté talus de 4mètres la profondeur de la zone de bâtisse pour la villa projetée

 - de réduire latéralement à l'Ouest de 1m la même zone de bâtisse ;
 - d'implanter toutes les terrasses dans la zone de bâtisse :
- de réduire à 6m au maximum la largeur de l'accès au garage et d'exclure que cet accès se fasse da dessous de la Couronne du cèdre du Liban
 - de revoir l'extension projetée pour les écurios afin que cello-ci no se situe pas dans le talus A n = 1

Les pages de Roda De bladzijden van Roda

380.83.80



Des membres et sympathisants actifs

M. Pierre OLIVIER nous a confié de nombreux documents extraits de ses collections; il s'agit de documents relatifs, d'une part, à l'ancienne papeterie, d'autre part, aux artisans et commerçants, dont une bonne partie fut exposée le 10 septembre dernier au Centre culturel.

M. Guy HÉLIN nous a communiqué la copie de plans de la défunte S.N.C.V. concernant l'établissement d'une ligne de tram vicinal de Braine-l'Alleud à Alsemberg, qui ne fut jamais réalisée. Heureusement : elle empruntait la vallée du Kwadebeek (aujourd'hui classée) à partir de la ferme d'Hoftenhout!

Quant à Pierre DEPESSEMIER, l'imprimeur qui édite le magazine toutes-boîtes Rinfo, il nous a offert de nombreuses photocopies en couleurs pour l'exposition du 10 septembre dernier.

Un grand merci à tous!

Wereldwijs. Wetenschappers rond Keizer Karel

Nog iets over Keizer Karel ? Inderdaad, maar vanuit een originele en tegelijk historische invalshoek : de wetenschappen. Tijdens Karels regeringstijd dissecteerde VESALIUS het menselijk lichaam, exploreerde MERCATOR hemel en aarde en bracht DODOENS dieren en planten in beeld. Ook liet humanistisch gedachtegoed ontstond toen. De tentoonstelling toont niet alleen historische landkaarten, anatomische en botanische prenten, astronomische instrumenten en kalenders, maar ook wandtapijten en schilderijen, en slaat een brug naar de moderne wetenschap.

Van 23 september tot 3 december in het Stedelijk Museum, Savoyestraat 6, 3000 Leuven. Organisatie van de K.U.Leuven, de Stad Leuven, de Provincie Vlaams-Brabant en het Davidsfonds. Toegangsprijs : 300 frank. Weekdagen : 9.30-17.30 u. (vrijdag : 21.30 u.); weekeinden : 13.30-18.30 u. (gesloten op maandag en 1 november).

Voor meer gegevens, tel. 016/22.45.64, fax 016/23.89.30.

Hernieuwing van de jaarlijkse bijdrage

De bedrijvigheid van onze kring hangt vooral af van uw bijdragen daar ze onze enige financiële inkomsten zijn. Wij vragen u dan ook uw bijdrage onmiddellijk te storten op onze rekening nr. **068/0764530/03** als gewoon lid (250 Fr.), student (150 Fr.) of beschermend lid (350 Fr. minimum). Dank u bij voorbaat!

Renouvellement des cotisations

L'activité de notre cercle est étroitement liée à vos cotisations, qui sont notre seule source de revenus. En nous versant sans tarder 250 francs (membre adhérent), I 50 francs (membre étudiant) ou 350 francs (membre protecteur) à notre compte n° 068/0764530/03, vous nous éviterez de coûteux frais de rappel.

Un grand merci d'avance.